Imprimer

1994/12/20 Mise en oeuvre d'une politique visant à renforcer la solidarité linguistique

Le Conseil de la langue française recommande la mise en oeuvre d'une politique visant à renforcer la solidarité linguistique entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du Canada

Québec, le 20 décembre 1994.- En raison des intérêts d'ordres linguistique, culturel et géopolitique que le Québec a en commun avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, le gouvernement du Québec doit se doter d'une politique pour renforcer la solidarité linguistique et consolider l'espace francophone en Amérique du Nord, particulièrement au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes. Cette politique devra s'appuyer sur les orientations discutées à une Table permanente de concertation de la francophonie, table qui devrait être mise en place rapidement.

Tel est l'essentiel des recommandations faites par le Conseil de la langue française, dans un avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française qu'il rend public aujourd'hui.

Le Conseil estime en effet que, dans un contexte de mouvance économique marquée par la mondialisation de l'économie et la continentalisation des marchés, le gouvernement du Québec doit viser la consolidation de la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes, parce que cette action influencera le renforcement de l'espace francophone nord-américain.

Selon le Conseil, le partage d'une même langue et d'une même culture ancrées dans l'histoire, le besoin de promouvoir la vitalité du français, une volonté réciproque d'agir et de se renforcer politiquement, tout autant que la nécessité de se solidariser pour faire jouer pleinement à la francophonie sa fonction régionale au sein de la francophonie internationale, sont des facteurs prédominants qui favorisent la mise en place d'actions concertées.

Les principes qui sous-tendent l'action

Ces actions doivent, selon le Conseil, reposer sur les principes suivants : la vitalité du français est un intérêt commun; la langue française, partout au Canada, a besoin de mesures de renforcement; toute langue, en situation géolinguistique minoritaire, a besoin de domaines diversifiés d'usage pour se maintenir et se développer; en complémentarité du rôle de l'État en faveur de la vitalité du français, il importe de renforcer et de diversifier, sur le terrain même, les réseaux d'échange entre francophones.

Une politique d'initiative appuyée par une Table permanente de concertation de la francophonie

Le Conseil recommande donc au gouvernement du Québec de se doter rapidement d'une politique d'initiative envers les communautés francophones et acadiennes et de mettre sur pied une Table permanente de concertation à laquelle siégeraient des représentants des communautés francophones et acadiennes ainsi que des ministères et organismes publics et privés québécois. Le Conseil considère, en effet, primordial que l'on crée rapidement un lien continu pour faciliter la concertation et la coordination sur une base permanente.

Dans l'élaboration de cette politique, on devra tenir compte des trois orientations suivantes : promouvoir les intérêts des communautés francophones dans les relations du Québec avec les gouvernements provinciaux et fédéral,

privilégier des actions gouvernementales concertées et choisir les activités de collaboration dans des domaines cruciaux pour la vitalité du français, favoriser l'intensification et la création de réseaux francophones.

La mise en oeuvre de ces orientations devrait se faire par des ententes entre le gouvernement du Québec, d'une part, et le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux, d'autre part, et aussi par des rapports directs avec les communautés, les collectivités, les groupes ou les individus, notamment par des ententes-cadres entre le gouvernement et les communautés.

Enfin, le Conseil recommande que l'on confie à un organisme, dont ce serait le mandat distinctif, la mise en oeuvre et de la coordination de cette politique d'initiative. Cette politique devrait conduire à des actions visant le renforcement de la vitalité du français, choisies de concert avec les communautés francophones et acadiennes et en fonction de leur situation, dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'économie.

-30-

Source : Bruno Giroux Tél.: (418) 643-2956